

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 70

Votants : 76 (dont 6 procurations)

N°10

OBJET :

ATTRIBUTIONS DE
COMPENSATION
2018

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 17 DEC. 2018

Publiée ou notifiée

le : 17 DEC. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET (à partir de la question n°4 A/) - J.S. LALOY – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD – F. SENNEPIN - F. DUBESSAY – N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC – C. SEGUIN – F. SEMONSUT – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – A. DAUPHIN – F. HUGUET - J. COGNET - H. DUBOSCQ - P SEMET - JY. CHEGUT – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – JM. BOUREL – N. COULANGE – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – M. CHARASSE – F. BOFFETY – E. GOULFERT - M. GUYOT (de la délibération n°1 à 43 et de la n°46 à 53) – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. GRELET – G. MAQUIN – C. MALHURET (à partir de la délibération n°28) – E. VOITELLIER – YJ. BIGNON - MC. STEYER - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL - S. FONTAINE - MO. COURSOL - JL GUITARD - F. SKVOR (de la délibération n°1 à 48 et de la n°50 à 53) - M.J. CONTE – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mmes et MM. B. BAYLAUCQ à A. DAUPHIN - J. BLETTERY à N. COULANGE - C. MALHURET à F. AGUILERA (jusqu'à la question n°27) - B. KAJDAN à JL. GUITARD – W. PASZKUDZKI à C. LEPRAT- C. POMMERAY à F. SKVOR, Conseillers Communautaires.

Absents représentés par leur suppléant :

M. F. SZYPULA par D. LAPENDRY, Vice-Président.

M. B. AGUIAR par J. BAPTISTE Conseiller Communautaire.

Absent excusé : M C. CATARD, Conseiller Communautaire.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-4-2 relatif à l'imputation sur les attributions de compensation des coûts liés à la mise en œuvre des services communs,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C définissant notamment la procédure de fixation des attributions de compensation entre un EPCI et ses communes membres,

Vu le rapport de la Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 24 octobre 2018 et notifié aux communes le 6 novembre 2018,

Vu le schéma de mutualisation 2015-2020 adopté par délibération le 5 novembre 2015,

Vu l'étape 2 du schéma de mutualisation de Vichy Communauté adoptée par délibération du 8 décembre 2016,

Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 relative à la mise en œuvre du schéma de mutualisation,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 novembre 2017 relative à l'actualisation de l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°8 du Conseil Communautaire du 15 février 2018 relative à la fixation des attributions de compensation provisoires 2018,

Considérant l'adoption du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée au sens de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le transfert du versement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des communes ex-CCMB à Vichy Communauté, au 1^{er} janvier 2018,

Considérant le transfert de l'aéroport de Vichy-Charmeil à Vichy Communauté, au 1^{er} janvier 2018,

Considérant l'actualisation de l'intérêt communautaire notamment la compétence de Vichy Communauté en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, et déclarant d'intérêt communautaire, la piscine du Mayet de Montagne,

Considérant l'actualisation de l'intérêt communautaire notamment la compétence de Vichy Communauté en matière de construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire, et déclarant d'intérêt communautaire, l'école de musique de Saint Germain des Fossés,

Propose au Conseil Communautaire :

- De fixer les attributions de compensation 2018 selon le tableau ci-annexé,
- De notifier les attributions de compensation pour 2018 aux communes membres de Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces propositions,
- Charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 13 décembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA

A titre d'information : décomposition des chiffres retenus pour la fixation
des attributions de compensations **définitives 2018**

COMMUNES	Rappel: Attributions de compensation 2017 (A)	Transferts de compétence						Création /extension de services communs		Actualisation de l'intérêt communal		Évaluation globale des crédits	Attributions de compensation définitives 2018 (D+A-B- C)
		Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)	Zone aéroportuaire	Urbanisme - Instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols	Gestion des eaux (coût de fonctionnement)	SOUS-TOTAL (B)	Service DSI	Equipements sportifs et culturels	SOUS-TOTAL (C)	TOTAL (B+C)			
Arfeuilles	112 256 €	13 070 €			8 708 €	21 938 €			0 €		21 938 €	90 418 €	
Aronnes	46 280 €	4 528 €			3 479 €	8 307 €			0 €		8 307 €	37 973 €	
Chatelet-Montagne	112 985 €	7 187 €			3 806 €	10 993 €			0 €		10 993 €	101 992 €	
Chatelet	25 466 €	1 786 €			2 458 €	4 244 €			0 €		4 244 €	21 222 €	
Ferrières sur Sichon	90 515 €	10 662 €			4 595 €	15 257 €			0 €		15 257 €	75 258 €	
La Chabanne	22 915 €	2 552 €			1 767 €	4 319 €			0 €		4 319 €	18 596 €	
La Chapelle	46 130 €	5 153 €			1 757 €	6 910 €			0 €		6 910 €	39 220 €	
La Guillerme	13 987 €	2 019 €			2 027 €	4 046 €			0 €		4 046 €	9 941 €	
Laprugne	81 554 €	7 004 €			4 281 €	11 285 €			0 €		11 285 €	70 269 €	
Lavaune	40 752 €	2 070 €			3 050 €	5 120 €			0 €		5 120 €	35 631 €	
Le Mayet de Montagne	335 302 €	30 955 €			20 646 €	51 601 €			37 563 €		89 164 €	246 138 €	
Molles	103 256 €	10 408 €			4 744 €	15 242 €			0 €		15 242 €	88 014 €	
Nizerolles	55 309 €	5 626 €			3 494 €	9 120 €			0 €		9 120 €	46 189 €	
Saint-Clement	74 552 €	5 929 €			3 380 €	9 309 €			0 €		9 309 €	65 243 €	
Saint Nicolas des Biefs	73 756 €	1 079 €			1 859 €	3 538 €			0 €		3 538 €	70 218 €	
Saint Pont	72 949 €	8 767 €		1 568 €	3 708 €	14 043 €			0 €		14 043 €	58 906 €	
Abrest	409 954 €	- €			- €	- €			0 €		- €	409 954 €	
Belliverie	-87 137 €	- €			- €	- €			0 €		- €	-87 137 €	
Billy	56 867 €	- €			- €	- €			0 €		- €	56 867 €	
Bost	-465 €	- €			- €	- €			0 €		- €	-465 €	
Brugheas	-12 547 €	- €			- €	- €			0 €		- €	-12 547 €	
Busset	-2 497 €	- €			- €	- €			0 €		- €	-2 497 €	
Charmell	506 121 €	- €			- €	- €			0 €		- €	506 121 €	
Cognat-Lyonne	481 €	- €			- €	- €			0 €		- €	481 €	
Creuzier-le-Neuf	104 858 €	- €			- €	- €			0 €		- €	104 858 €	
Creuzier-le-Vieux	1 370 187 €	- €			- €	- €			0 €		- €	1 370 187 €	
Cusset	1 739 969 €	- €			- €	- €		15 640 €	0 €		15 640 €	1 724 329 €	
Espinasse-Vozelle	40 928 €	- €			- €	- €			0 €		- €	40 928 €	
Hauteville	124 243 €	- €			- €	- €			0 €		- €	124 243 €	
Magnet	112 112 €	- €			- €	- €			0 €		- €	112 112 €	
Marol	276 €	- €			- €	- €			0 €		- €	276 €	
St Germain	543 639 €	- €			- €	- €			8 000 €		8 000 €	535 639 €	
St Rémy	-6 156 €	- €			- €	- €			0 €		- €	-6 156 €	
St Yorre	2 022 059 €	- €			- €	- €			0 €		- €	2 022 059 €	
Serbannes	-259 €	- €			- €	- €			0 €		- €	-259 €	
Seuillet	11 419 €	- €			- €	- €			0 €		- €	11 419 €	
Vendat	19 953 €	- €			- €	- €			0 €		- €	19 953 €	
Le Vernet	12 713 €	- €			- €	- €			0 €		- €	12 713 €	
Vichy**	791 133 €	- €	69 780 €		- €	69 780 €			37 740 €		107 520 €	683 613 €	
TOTAL	9 065 816 €	119 785 €	69 780 €	1 568 €	73 820 34 €	264 953 €	53 380 €	45 563 €	45 563 €	363 896 €	8 701 919 €		

** A cela s'ajoute une AC en investissement pour 60 000 € relative à l'entretien de Centre omnisports

Récapitulatif des attributions de compensation **définitives** 2018

Annexe de la Délibération du 13 décembre 2018

Communes de Vichy Communauté	Montant des AC définitives 2018
ABREST	409 954 €
ARFEUILLES	90 418 €
ARRONNES	37 973 €
BELLERIVE-sur-ALLIER	-87 137 €
BILLY	56 867 €
BOST	-465 €
BRUGHEAS	-12 547 €
BUSSET	-2 497 €
CHARMEIL	506 121 €
CHATEL-MONTAGNE	101 992 €
CHATELUS	21 222 €
COGNAT-LYONNE	481 €
CREUZIER-le-NEUF	104 858 €
CREUZIER-le-VIEUX	1 370 187 €
CUSSET	1 724 329 €
ESPINASSE-VOZELLE	40 928 €
FERRIERES SUR SICHON	75 258 €
HAUTERIVE	124 243 €
LA CHABANNE	18 596 €
LA CHAPELLE	39 220 €
LA GUILLERMIE	9 941 €
LAPRUGNE	70 269 €
LAVOINE	35 631 €
LE MAYET DE MONTAGNE	246 138 €
LE VERNET	12 713 €
MAGNET	112 112 €
MARIOL	276 €
MOLLES	88 014 €
NIZEROLLES	46 189 €
SAINT-CLEMENT	65 243 €
St GERMAIN-des-FOSSES	535 639 €
St-PONT	58 906 €
St-NICOLAS-des-BIEFS	70 218 €
St REMY-en-ROLLAT	-6 156 €
SAINT-YORRE	2 022 059 €
SERBANNES	-259 €
SEUILLET	11 419 €
VENDAT	19 953 €
VICHY	683 613 €

Total	8 701 919 €
-------	-------------

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 10 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE
2018 - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2018

.....
Date de décision: 13/12/2018

Date de réception de l'accusé 17/12/2018
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 13DEC2018_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20181213-13DEC2018_10-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20181213-13DEC2018_10-DE-
1-1_1.pdf)